

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2012

Présents : M.M. LENZINI, Bourgmestre-Président ;
MM. FILLOT, GUCKEL, Mme LIBEN, MM. SMEYERS et BRAGARD,
Echevins
MM. BOVY, JEHAES, ROUFFART, ANTOINE, PAQUES, ERNOUX, SCALAIS,
GENDARME, Mmes HELLINX, LOMBARDO, MM. TASSET, BELKAID, Mmes
CAMBRESY, NIVARD, CAPS, M. LAVET, Mmes GENTILE, THOMASSEN, M.
HARDY, Mme PLOMTEUX et M. DELHEUSY, Conseillers communaux.
M.Ch.BIEMAR, Président du C.P.A.S., avec voix consultative.
M.P. BLONDEAU, Secrétaire communal.

L'ordre du jour comprend :

SEANCE PUBLIQUE

1. Conseil communal – Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – Communication.
2. Élections communales – Communication de la validation
3. Conseil communal – Installation et vérification des pouvoirs des conseillers élus.
4. Désistement d'un Conseiller élu.
5. Désistement d'une Conseillère élue.
6. Désistement d'un Conseiller élu.
7. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
8. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte.
9. Désistement d'un membre du Conseil de l'Action sociale.
10. Conseil communal – Adoption d'un pacte de majorité.
11. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
12. Échevins – Installation et prestation de serment.
13. CPAS – Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.
14. Conseil de police – Élection de 6 conseillers de police.
15. Conseil communal – Élection d'un conseiller à la présidence de l'assemblée.
16. Représentations communales à l'Asbl Château d'Oupeye.
17. Représentations communales à l'Asbl Sportive Haccourtoise.
18. Ecole communale J. Bodson à Oupeye – Extension – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Point 1. : CONSEIL COMMUNAL – PRESIDENCE TEMPORAIRE SELON L'ARTICLE L1122-15 – COMMUNICATION.

Conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15 du CDLD, la présidence du Conseil communal, avant l'adoption d'un pacte de majorité est assurée par « *1- Le Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre* », à savoir Monsieur Mauro LENZINI.

Point 2. : ELECTIONS COMMUNALES – COMMUNICATION DE LA VALIDATION.

Le Secrétaire communal donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Collège provincial, en date du 8 novembre 2012, validant les élections communales du 14 octobre 2012. Aucun recours n'a été introduit. Cet arrêté du Collège provincial constitue donc la notification prévue à l'article 4146-13 du CDLD. L'installation peut avoir lieu.

Ont été proclamés élus :

Groupe PS : 13 Conseillers soit : M. Mauro LENZINI, Mme Marlène SPEETJENS-REMI, MM. Serge FILLOT, Irwin GUCKEL, Hubert SMEYERS, Joseph SIMONE, Christian BRAGARD, Mme Cindy CAPS, M. Pascal GENDARME, Mme Hélène LOMBARDO, MM. Thierry TASSET, Youssef BELKAID, Christian BOVY.

Groupe CDH : 6 Conseillers soit : Mmes Arlette LIBEN, Sophie NIVARD, MM. Christian BIEMAR, Paul ERNOUX, Laurent ANTOINE, Pierre LAVET.

Groupe MR : 6 Conseillers soit : MM. Gérard ROUFFART, Serge SCALAI, Mme Laurence THOMASSEN, M. Jean-Paul PAQUES, Mme Florence HELLINX, M. Thibault DELHEUSY.

Groupe ECOLO : 2 Conseillers soit : MM. Michel JEHAES et Benjamin HARDY.

Point 3. : CONSEIL COMMUNAL – INSTALLATION ET VERIFICATION DES POUVOIRS DES CONSEILLERS ELUS – PRESTATION DE SERMENT.

LE CONSEIL,

DECLARE:

Les pouvoirs de tous les Conseillers communaux effectifs sont validés.

Monsieur le Président est d'emblée invité à prêter serment entre les mains du premier Echevin sortant réélu conseiller communal, conformément à l'article L1122-15, à savoir Madame Arlette LIBEN, laquelle exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du Président lui-même temporaire.

Monsieur le Président prête dès lors, entre les mains du premier échevin sortant réélu et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Désormais installé en qualité de Conseiller communal, Monsieur le Président invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit:

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement le serment sur la base des règles du tableau de préséance contenues à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil communal le 1^{er} mars 2007 :

Messieurs BOVY Christian, JEHAES Michel, ROUFFART Gérard, ANTOINE Laurent, PAQUES Jean-Paul, ERNOUX Paul, FILLOT Serge, GUCKEL Irwin, SMEYERS Hubert, SCALAIS Serge, GENDARME Pascal, Mesdames HELLINX Florence, LIBEN Arlette, LOMBARDO Hélène, Messieurs TASSET Thierry, BELKAID Youssef, Madame NIVARD Sophie, Monsieur BRAGARD Christian, Madame CAPS Cindy, Monsieur LAVET Pierre, Madame THOMASSEN Laurence, Messieurs HARDY Benjamin et DELHEUSY Thibault.

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 4. : DESISTEMENT D'UN CONSEILLER ELU.

LE CONSEIL,

DECLARE

Les pouvoirs de Madame GENTILE Cassy sont validés.

Monsieur le Président invite alors l'élue à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Madame GENTILE Cassy est alors déclarée installée dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 5. : DESISTEMENT D'UNE CONSEILLERE ELUE.

LE CONSEIL,

DECLARE

Les pouvoirs de Madame CAMBRESY Christine sont validés.

Monsieur le Président invite alors l'élue à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Madame CAMBRESY Christine est alors déclarée installée dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 6. : DESISTEMENT D'UN CONSEILLER ELU.

LE CONSEIL,

DECLARE

Les pouvoirs de Madame PLOMTEUX Carine sont validés.

Monsieur le Président invite alors l'élue à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Madame PLOMTEUX Carine est alors déclarée installée dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 7. : CONSEILLERS COMMUNAUX – FORMATION DU TABLEAU DE PRESEANCE.

LE CONSEIL,

A l'unanimité, ARRETE :

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal :

Ordre de préséance	Noms et prénoms des membres du conseil	Date d'entrée	Suffrages	Rang Liste	Date de naissance
1	BOVY Christian	03/01/83	301	11	07/05/46
2	JEHAES Michel	03/10/89	830	1	14/05/65
3	ROUFFART Gérard	03/01/95	2.530	1	28/06/58
4	ANTOINE Laurent	03/01/95	483	2	18/02/73

Ordre de préséance	Noms et prénoms des membres du conseil	Date d'entrée	Suffrages	Rang Liste	Date de naissance
5	PAQUES Jean-Paul	03/01/95	362	3	13/05/56
6	ERNOUX Paul	26/04/96	517	4	06/11/67
7	LENZINI Mauro	05/01/01	6.088	1	25/09/57
8	FILLOT Serge	05/01/01	1.386	3	18/08/72
9	GUCKEL Irwin	05/01/01	1.114	4	26/04/72
10	SMEYERS Hubert	05/01/01	943	27	14/01/47
11	SCALAIS Serge	05/01/01	540	27	30/09/64
12	GENDARME Pascal	05/01/01	496	15	11/12/72
13	HELLINX Florence	05/01/01	247	4	29/09/71
14	LIBEN Arlette	07/12/06	2.250	1	21/09/46
15	LOMBARDO Hélène	07/12/06	470	5	13/02/85
16	TASSET Thierry	07/12/06	461	7	08/05/71
17	BELKAID Youssef	07/12/06	349	16	24/01/70
18	CAMBRESY Christine	07/12/06	283	6	12/02/68
19	NIVARD Sophie	03/12/12	787	3	15/03/80
20	BRAGARD Christian	03/12/12	541	8	05/02/54
21	CAPS Cindy	03/12/12	515	9	10/02/82
22	LAVET Pierre	03/12/12	467	15	23/02/74
23	GENTILE Cassy	03/12/12	388	5	02/05/85
24	THOMASSEN Laurence	03/12/12	373	8	07/05/78
25	HARDY Benjamin	03/12/12	324	3	15/03/82
26	PLOMTEUX Carine	03/12/12	276	18	23/1/63
27	DELHEUSY Thibault	03/12/12	247	12	20/11/80

Point 8. : CONSEILLERS COMMUNAUX – FORMATION DES GROUPES POLITIQUES – PRISE D'ACTE.

LE CONSEIL,

PREND ACTE de la composition des groupes politiques:

PS : 13 Conseillers soit : MM. Mauro LENZINI, Serge FILLOT, Irwin GUCKEL, Hubert SMEYERS, Christian BRAGARD, Mme Cindy CAPS, M. Pascal GENDARME, Mme Hélène LOMBARDO, MM. Thierry TASSET, Youssef BELKAID, Christian BOVY, Mmes Christine CAMBRESY, Carine PLOMTEUX.

CDH : 6 Conseillers soit : Mmes Arlette LIBEN, Sophie NIVARD, MM. Paul ERNOUX, Laurent ANTOINE, Pierre LAVET, Mme Cassy GENTILE.

MR : 6 Conseillers soit : MM. Gérard ROUFFART, Serge SCALAIS, Mme Laurence THOMASSEN, M. Jean-Paul PAQUES, Mme Florence HELLINX, M. Thibault DELHEUSY.

ECOLO : 2 Conseillers soit : MM. Michel JEHAES et Benjamin HARDY.

Point 9. : DESISTEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

ACCEPTE

A partir de ce jour, la démission de Monsieur Christian BRAGARD en sa qualité de membre du Conseil de l'Action sociale.

La présente délibération sera envoyée au Collège provincial.

Point 10. : CONSEIL COMMUNAL – ADOPTION D'UN PACTE DE MAJORITE.

LE CONSEIL,

PROCEDE à l'adoption du pacte de majorité proposé :

Par 19 voix pour et 8 voix contre, ADOPTE le pacte de majorité suivant :

► **Bourgmestre** : Mauro LENZINI

- **Echevins:** 1. Serge FILLOT
2. Irwin GUCKEL
3. Arlette LIBEN
4. Hubert SMEYERS
5. Christian BRAGARD

- **Président du CPAS** presenti: Mme Cindy CAPS

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 11. : BOURGMESTRE – INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.

LE CONSEIL,

DECLARE

Les pouvoirs du Bourgmestre Monsieur Mauro LENZINI sont validés.

Madame Arlette LIBEN, premier Echevin en charge réélu, invite alors le Bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit:

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Le Bourgmestre Monsieur Mauro LENZINI est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Point 12. : ECHEVINS – INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.

LE CONSEIL,

DECLARE:

Les pouvoirs des Echevins ; Messieurs Serge FILLOT, Irwin GUCKEL, Madame Arlette LIBEN, Messieurs Hubert SMEYERS et Christian BRAGARD sont validés.

Le Bourgmestre Mauro LENZINI invite alors les Echevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit:
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8 §3 in fine du CDLD : Messieurs Serge FILLOT, Irwin GUCKEL, Madame Arlette LIBEN, Messieurs Hubert SMEYERS et Christian BRAGARD.

Les Echevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.
La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

**Point 13. : C.P.A.S. – ELECTION DE PLEIN DROIT DES
CONSEILLERS DE L'ACTION SOCIALE PRESENTES PAR LES
GROUPES POLITIQUES.**

LE CONSEIL,

PROCEDE à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation:

En conséquence, sont élus de plein droit les conseillers de l'action sociale suivant :
Groupe PS – Mesdames Marlène REMI, Jeannine DESSART et Cindy CAPS,
Messieurs Jean-Marc GILLOT et Hubert RIGA

Groupe CDH – Madame Justine LEMLIN, Messieurs Georges RENSON et Jean-Pierre POUSSET

Groupe MR – Madame Florence HELLINX et Monsieur Alain PERPINIEN

Groupe ECOLO – Madame Sylvie HARDY

Le président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Le dossier de l'élection des membres du conseil de l'action sociale sera transmis sans délai au ministre wallon des affaires intérieures aux fins de tutelle générale obligatoire en vertu de l'article L3122-2, 8° du CDLD.

La présente délibération est également susceptible d'un recours au Conseil d'Etat dans les 15 jours de la notification de la présente délibération aux groupes politiques ayant déposé les listes.

Point 14. : CONSEIL DE POLICE – ELECTION DE 6 CONSEILLERS DE POLICE.

LE CONSEIL,

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de police;

27 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 4 bulletins de vote;

108 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs;

Le recensement des voix donne le résultat suivant:

1 bulletin non valable

0 bulletin blanc

107 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 107 bulletins valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats membres effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
GENDARME Pascal	18
LOMBARDO Hélène	18
ERNOUX Paul	18
LAVET Pierre	18
THOMASSEN Laurence	19
SCALAIS Serge	4
HARDY Benjamin	12
Nombre total de votes	107

Constate que les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs selon les règles;

Constate que les 6 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

(En cas de parité, voir la règle de préférence visée à LPI, 17)

Par conséquent, le bourgmestre constate que:

<i>Sont élus membres effectifs du conseil de police</i>	<i>Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus</i>
GENDARME Pascal	1. TASSET Thierry 2. BOVY Christian
LOMBARDO Hélène	1. BOVY Christian 2. BELKAID Youssef
ERNOUX Paul	1. NIVARD Sophie 2. ANTOINE Laurent
LAVET Pierre	1. GENTILE Cassy 2. LIBEN Arlette
THOMASSEN Laurence	1. SCALAIS Serge 2. DELHEUSY Thibault
HARDY Benjamin	1. JEHAES Michel

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par:

- les 6 candidats membres effectifs élus
- les 11 candidats, de plein droit suppléants, de ces 6 candidats membres effectifs;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la LPI;

Le procès-verbal sera envoyé en deux exemplaires au collège provincial, conformément à l'article 18bis de la LPI et à l'article 15 de l'arrêté royal, en y joignant les bulletins de vote et tous les documents probants.

Le procès-verbal sera envoyé à la zone de police.

**POINT 15. : CONSEIL COMMUNAL – ÉLECTION D'UN
CONSEILLER A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE.**

LE CONSEIL,

PROCEDE à l'élection d'un président d'assemblée pour le conseil communal

Par 19 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, désigne le conseiller suivant:

► **Président d'assemblée:** Laurent ANTOINE

EN CONSEQUENCE, DECIDE

Article 1^{er} : Laurent ANTOINE, conseiller communal non membre du collège communal en fonction, est désigné en tant que président d'assemblée du conseil communal. Le bourgmestre n'exercera dès lors plus cette fonction.

Article 2 : La mission s'éteindra au prochain renouvellement total des conseils communaux en décembre 2018, sauf application du §5 de l'article L1122-34 ou autre motif de cessation du mandat.

Article 3 : Conformément à l'article L1122-7 §1er du CDLD, le président de l'assemblée ne bénéficiera d'aucun avantage ou rétribution à l'exception d'un double jeton de présence lorsqu'il préside effectivement toute la séance du conseil.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du président d'assemblée, cette fonction de présidence est assumée par le bourgmestre ou celui qui le remplace *qualitate qua*, conformément au principe de l'article L1122-15.

POINT 16. : REPRÉSENTATIONS COMMUNALES A L'ASBL CHATEAU D'OUPEYE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

de désigner les représentants suivants à l'Assemblée Générale de l'Asbl Château d'Oupeye :

Pour le PS

Irwin Guckel : rue de la Paix, 60 à 4683 Vivegnis
Philippe Coenegraechts : rue Devant la Ville, 5 à 4680 Hermée
Pascal Gendarme : rue du Broux 121 à 4680 Hermée
Carine Plomteux : rue du Tournay, 66 à 4683 Vivegnis
Henri Heyns : Clos du Maieur, 27 à 4680 Hermée
Christel Withofs : rue du Tiège, 194 à 4680 Oupeye
Axelle Stockmans : rue Bara, 34 à 4682 Heure-le-Romain
Nicolas Gérard : rue du Chêne, 1 à 4680 Oupeye

Hélène Lombardo : rue Wérihet, 58 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau
Jean Luc Claerhout : rue du Sartay, 5 à 4682 Houtain-st-Siméon
Elodie Pedol : rue de Wonck, 25 à 4682 Houtain-st-Siméon
Hubert Riga : rue Marcel de Lincé, 13 à 4680 Oupeye
Christian Bovy : rue sur les Vignes, 145 à 4680 Oupeye

Pour le CDh

Xavier Hannecart, Quai du Halage, 20 à Hermalle-sous-Argenteau
François Bodart, rue Perreau, 15 à Oupeye
Suzanna Dispenza, Clos de la Barquette, 8 à Hermée
Marc Gilliquet, rue Georges Simenon, 21 à Oupeye
Layla Oumourgh, rue Emile Vandervelde, 6 à Oupeye
Jérémy Théwis, rue Helder Camara, 15 à Oupeye

Pour le MR

Thibault Delheusy, rue Fachard, 15D à Hermalle-sous-Argenteau
Florence Hellinx, rue des Chapeliers, 3 à Houtain-st-Siméon
Didier Parthoens, rue de Baronhaie, 73 à Heure-le-Romain
Laurence Thomassen, rue de Rouwa, 30 à Houtain-st-Siméon
Pascal Polain, rue du Roi Albert, 59 à Oupeye
Olivier Vannerum, rue Petit Aaz, 24/B à Oupeye

Pour ECOLO

Monique Ladrière, rue Stalis, 15 à Hermalle-sous-Argenteau
Renée Cantillon, rue des Abruns, 11 à Vivegnis

**POINT 17. : REPRÉSENTATIONS COMMUNALES A L'ASBL
SPORTIVE HACCOURTOISE.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

de désigner les représentants suivants à l'Assemblée Générale de l'Asbl Sportive Haccourtoise :

Pour le PS

Christian Bragard : rue Sous les Ruelles, 7 à 4683 Vivegnis
Bruno Guckel : rue Haut Vinâve, 8 à 4682 Houtain-st-Siméon
Youssef Belkaid : rue Fût-Voie, 28 à 4683 Vivegnis
Walther Wernimont : avenue Reine Astrid, 22 à 4680 Oupeye
Louis Wauters : rue Fût-Voie, 5 à 4683 Vivegnis

Pedro Munoz Fernandez : rue des Martyrs, 28 à 4680 Hermée
Hélène Lombardo : rue Wérihet, 58 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau
Daniel Bastien : rue Vincent de Bueren, 6 à 4684 Haccourt
Christian Bourdouxhe : rue du Moulin, 93 à 4684 Haccourt
Carine Plomteux : rue du Tournay, 66 à 4683 Vivegnis
Christine Cambresy : rue de la Tour, 17 à 4680 Hermée
Thierry Tasset : rue Cockroux, 64 à 4680 Oupeye
Jean Marc Gillot : rue Saint-Quirin, 44 à 4680 Oupeye

Pour le CDh

Mélissa Godard, Cité Herman Riga, 31 à Heure-le-Romain
Pascal Fumal, Allée Verte, 224 à Haccourt
Fabienne Charlier, rue Libeau 21/B à Houtain-st-Siméon
Marie-Cécile Depuis, rue de Baronhaie, 74 à Heure-le-Romain
Anne-Marie Dierckx, rue Amry, 7 à Heure-le-Romain
Pierre Lavet, rue Bonne Espérance, 25 à Oupeye

Pour le MR

Jean-Paul Paques, rue du Château d'Eau, 154 à Oupeye
Hervé Nélisten, rue de Tongres, 88 à Haccourt
Betty Libon, rue du Sartay, 6 à Houtain-st-Siméon
Josiane Henquet (Magnée), rue de Liège, 125 à Haccourt
Viviane (Vicky) Monti, rue Salvatore Allende, 31 à Oupeye
Nathalie Troka, rue Lemaire, 31 à Haccourt

Pour ECOLO

Alain Denis, rue Cochène, 62 à Hermée
Annick Balbourg, rue du Garage, 22 à Hermée

**POINT 18. : ECOLE COMMUNALE J. BODSON A OUPEYE –
MODE DE PASSATION DU MARCHÉ ET APPROBATION DU
CAHIER SPECIAL DES CHARGES.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- D'approuver le cahier spécial des charges N° SMP/Artec/AD/DS/12-87 et le montant estimé du marché "Extension et modernisation de l'Ecole communale Bodson", établis par l'auteur de projet, Artec, Rue des Prés, 160 à 4841 Welkenraedt (Henri-Chapelle). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les

marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 2.308.768,28 hors TVA ou € 2.793.609,62, 21% TVA comprise.

- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- D'introduire le dossier auprès du Service Général des Infrastructures Publiques Subventionnées en vue de solliciter :
 - une décision de Monsieur le Ministre d'accord sur projet,
 - l'octroi des subventions,
 - le bénéfice d'un emprunt garanti pour la part des 40% à charge communale avec une subvention intérêts pour ce qui dépasse 1,25% ;
- De compléter le formulaire standard de publication au niveau national.

PAR LE COLLEGE,

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU

Le Président,

M. LENZINI